

27 sep 2016 -16:09

## Saisie spectaculaire de plus de 300 tortues

Le mercredi 7 septembre, la cellule CITES du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement a saisi 334 tortues terrestres mauresques, en collaboration avec la police locale de Courtrai. Ces animaux menacés d'extinction ont été capturés dans la nature au Maroc afin d'être vendus clandestinement. Une capture illégale de cette importance menace la population de tortues au niveau local. Le commerce des espèces animales et végétales menacées est discuté en ce moment en Afrique du Sud, dans le cadre de la Conférence CITES.

Le contrôle a été organisé suite à une plainte émanant de la police de la zone VLAS de Courtrai. Les tortues ont été découvertes dans un garage. Il s'agit de tortues terrestres mauresques (*Testudo graeca*), qui sont protégées par la Convention CITES (the Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora). Cela signifie qu'elles peuvent seulement être importées avec un permis d'exportation délivré par le Maroc et un permis d'importation émanant des autorités belges. Aucun de ces documents n'a été retrouvé sur place.

Les tortues capturées dans la nature ne peuvent être vendues en Belgique ; seuls les animaux élevés en Belgique et dans l'UE, munis d'une puce électronique, peuvent se voir délivrer un certificat de vente. En plus, les 334 tortues ont été transportées dans une simple voiture, sans tenir compte du bien-être des animaux. Toutes ces infractions relèvent d'un délit grave. Le dossier a donc été transmis au parquet avec une demande de poursuite judiciaire. Les tortues ont trouvé un asile temporaire auprès de SOS Reptiles à Houtave. La cellule CITES étudie la possibilité de remettre les tortues en liberté dans leur région d'origine au Maroc. Si cette réintroduction ne peut être organisée, cette capture aura un impact important sur la population locale de tortues terrestres car parmi les 334 animaux saisis, une centaine sont en âge de se reproduire.

Cette affaire montre clairement qu'il y a un réel besoin de contrôler davantage le commerce illégal des espèces menacées au niveau international. C'est le sujet de toutes les discussions menées dans le cadre de la 17e COP CITES qui se déroule actuellement en Afrique du Sud jusqu'au 5 octobre.

*La convention CITES réglemente depuis 1975 le commerce international des espèces d'animaux et de plantes menacées. Cet accord compte actuellement 183 états parties. Tous les Etats membres de l'Union européenne en font partie (dont la Belgique depuis 1984). Il protège 5000 espèces d'animaux et 28.000 espèces de plantes.*

Pour plus d'informations sur la Convention CITES : [www.citesenbelgique.be](http://www.citesenbelgique.be)

Personne de contact : SPF Santé Publique, Vinciane Charlier, porte-parole, Gsm : 0475 93 92 71 - vinciane.charlier@sante.belgique.be

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement  
Eurostation II  
Place Victor Horta 40 bte 10  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 524 97 97  
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier  
Porte-parole (FR)  
+32 475 93 92 71  
+32 2 524 99 21  
[vinciane.charlier@health.fgov.be](mailto:vinciane.charlier@health.fgov.be)

Jan Eyckmans  
Chef du Service Communication externe & Porte-parole  
+32 495 25 47 24  
[jan.eyckmans@health.belgium.be](mailto:jan.eyckmans@health.belgium.be)

Heleen Vandenberghe  
Porte-parole (NL)  
+32 2 524 96 91  
+32 486 12 67 98  
[heleen.vandenberghe@health.fgov.be](mailto:heleen.vandenberghe@health.fgov.be)